



# CPA Odyssee de La Plaine

## RÈGLEMENTS PATIN DE PRINTEMPS 2020

### CATÉGORIES

### DESCRIPTIONS

|                     |  |
|---------------------|--|
| Patinage Plus       | Étapes 1 à 6   |
| Patinage Plus Privé | Étape 2 complétée ET avoir un entraîneur personnel   |
| Junior              | Aucun test   |
| Intermédiaire       | Star 3 Style libre complété, Star 4 Programme, Star 5 Habilité complété et Danse complété              |
| Sénior              | Sénior bronze Style libre complété, Sénior argent Habilité complété et/ou Sénior argent Danse complété |

### RÈGLEMENTS

1. Les patineurs doivent respecter l'horaire qu'ils ont remis au CPA Odyssee de La Plaine lors de l'inscription.  
Des parcelles sont disponibles au coût de 15\$ pour 60 minutes pour les patineurs du CPA Odyssee de La Plaine et 20\$ pour ceux de l'extérieur.
2. Les patineurs du Patinage Plus qui pratiquent l'étape 5 ou une étape inférieure, doivent porter un casque homologué CSA.
3. Des frais de 45\$ seront chargés pour tous les chèques sans provision.
4. Il n'y a pas de reprise ou de remboursement pour les cours annulés.
5. Des frais supplémentaires de 45\$ seront chargés aux patineurs qui n'étaient pas inscrits à Patinage Canada.

### PAIEMENTS

Vous pouvez acquitter vos frais d'inscription en un ou deux versements. Par chèque, virement Interac, comptant ou carte de crédit sur Sportnroll (frais de 1%). Pour le virement Interac, vous devez nous contacter pour que l'on vous donne les informations pour effectuer le paiement (Coordonnées, question et réponse à la question).

Les personnes désirant faire deux paiements doivent les faire de la façon suivante :

1er paiement : 50% du montant total à l'inscription.

2e paiement : Chèque postdaté au 7 avril 2020 ET il doit être remis lors de l'inscription.